

Délibération n°2018-05-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	74
Pouvoirs	9
Votants	83

L'an deux mille dix-huit, le 7 novembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 octobre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Pierre Coutaud est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

André Alanore	à	Jean Stöhr	Michel Bourzat	à	Marie-Claude Lepage
Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère	Fabienne Garnerin	à	Philippe Brugère
Dominique Guillaume	à	Eric Cheminade	Nathalie Peyrat	à	Jean-Marc Michelon
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Joël Pradel	à	Philippe Roche			

- Élus représentés par leur suppléant :

Éric Bossaert (David Vidal), Daniel Caraminot (René Lacroix), Stéphanie Gautier (René Lacon), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :

Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Christine Da Fonseca, Nathalie Delcouderc-Juillard, Guy Faugeron, Marc Fournand, Pierre Fournet, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Serge Peyraud, Jean-Michel Taudin, Jérôme Valade.

Achat d'un bâtiment à Merlines à vocation d'accueil des publics enfants et adultes

Le président rappelle que le service Action Sociale a déployé ses compétences (Enfance-Jeunesse 11-17 ans et CAVS) dans le bâtiment de l'antenne de Haute-Corrèze Communauté à Monestier-Merlines.

Il a été constaté que le lieu d'accueil actuel souffre d'un éloignement géographique du centre bourg qui occasionne des freins de fréquentations et un manque de visibilité des services pour la population.

Jusqu'à ce jour, l'accueil de loisirs 3-11 ans communautaires se situait dans les locaux du collège René Perrot à Merlines moyennant un coût locatif.

De plus, en juillet 2017, suite au passage à 4 jours des écoles du secteur Chavanon, les familles dont les enfants fréquentant les écoles des communes de Merlines, Eygurande, Aix et Saint-Etienne-Aux-Clos ont adressé la demande suivante à Haute-Corrèze Communauté : « Offrir un accueil aux enfants de 3 à 11 ans le mercredi toute la journée ».

Afin de répondre à cette demande, une réflexion a été menée sur l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement 3-11 ans dans les locaux de l'antenne à Monestier-Merlines (au même que son accueillis les jeunes de 11 à 17 ans.

La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) qui régit le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs a validé l'utilisation de ce bâtiment sous condition de travaux et pour un délai d'un an avant travaux plus conséquents.

Etant donné le manque de pérennité de cette solution et la volonté de garder ce bâtiment à vocation économique, les élus ont souhaité étudié d'autres pistes.

Pour cela, et suite à l'information que le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande) se délocalisait, le bâtiment du CHPE a été visité au cours du 1^{er} semestre 2018.

La conclusion de cette visite a permis d'envisager le déploiement des deux services (Enfance-Jeunesse 3-17 ans et CAVS) à l'intérieur de ce bâtiment avec satisfaction grâce à son emplacement en plein centre bourg à Merlines.

Par ailleurs, la DDCSPP a validé cette proposition sous réserve de réhabilitation (prévue par un cabinet d'architectes mais non chiffrée à ce jour).

Ce bâtiment aura pour vocation :

- d'accueillir les enfants et jeunes de 3 à 17 ans le mercredi et les vacances dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement ;
- d'accueillir la population jeunesse 15-25 ans dans le cadre des Points Informations Jeunesse (PIJ) ;
- d'accueillir le pôle d'accueil de proximité du Centre d'Animation de la Vie Sociale et les animations à destination du public ;
- d'accueillir le RAPEI (Réseau Accueil Parents Enfants Itinérants).

Le montant d'achat du bâtiment est de 35 000 € HT.

Délibération n°2018-05-08

Envoyé en préfecture le 09/11/2018

Reçu en préfecture le 09/11/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20181107-20180508-DE

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 3 abstentions, une voix contre et 79 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'achat du bâtiment comme exposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte d'achat ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

À la majorité	
Votants	83
Pour	79
Contre	1
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 novembre 2018



Le président,
Pierre Chevalier